

Les fonds d'architecture des bibliothèques publiques

Une richesse patrimoniale à découvrir

Depuis la fin des années 1970, les collections d'architecture sortent progressivement de l'oubli, à la faveur d'un renouveau de la recherche en matière architecturale, de l'engouement pour le patrimoine, des politiques publiques destinées à favoriser la « qualité architecturale » et la sensibilisation du public à son environnement quotidien. Elles font ainsi l'objet d'une attention particulière, qui se traduit par l'amélioration de leurs conditions de conservation et une plus grande attention à leur mise en valeur (publications, expositions...).

Bénédicte Jarry

Médiathèque de Suresnes
benedicte.jarry@gmail.com

Les fonds d'architectes, et plus largement d'architecture, peuvent être conservés dans des institutions diverses – archives, musées, bibliothèques – dont les missions et les approches sont distinctes : institutions spécialisées, telles que le Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle, établissements de référence comme les Archives nationales ou la Bibliothèque nationale de France, grands musées, mais aussi services de plus faible taille auxquels il revient de traiter des fonds très diversifiés, comme les archives départementales ou municipales et les bibliothèques publiques.

Les collections de ces dernières comprennent de nombreux documents consacrés à l'architecture : imprimés, dessins, estampes, parfois même maquettes. Cet article¹ se propose de faire connaître cette richesse peu visible en identifiant les particularités des fonds dits « spéciaux » consacrés à l'architecture, c'est-à-dire d'en-

sembles de documents à vocation patrimoniale destinés à être conservés ensemble, et distincts des fonds généraux². Les bibliothèques publiques, dont les moyens doivent être mis au service d'une grande diversité de collections et d'utilisateurs et dont la visibilité scientifique est souvent bien inférieure à celle des institutions spécialisées, doivent faire face à des difficultés particulières dans le traitement de ces fonds. Des perspectives de valorisation existent néanmoins.

Un contexte original

Alors qu'à l'étranger la conservation des documents d'architecture repose principalement sur des grandes institutions dont les collections

1. Tiré d'une étude réalisée à l'occasion du traitement du fonds Normand de la bibliothèque municipale de Nantes et dans le cadre de la préparation, à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, du diplôme de conservateur de bibliothèque, sous la direction d'Annie Jacques. Le texte du mémoire et l'inventaire du fonds Normand sont consultables intégralement sur le site de l'Enssib : <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/jarry-web.pdf>

2. Selon la définition retenue par Dominique Bougé-Grandon, « Les fonds spéciaux », in Jean-Paul Oddos (dir), *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*, Éd. du Cercle de la librairie, 1997, p. 326.

Diplômée de HEC, titulaire d'une maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie, Bénédicte Jarry est directrice de la médiathèque de Suresnes. Elle a auparavant été directrice de l'action culturelle de la ville d'Erment, puis responsable du développement culturel de la ville et de l'agglomération de Quimper.

sont issues de l'enseignement des académies³, constituées par des associations professionnelles⁴, ou créées plus récemment pour mettre en valeur les archives de manière vivante et didactique⁵, le contexte français est marqué par une grande dispersion des fonds.

Cette absence de centralisation laisse une grande part, dans la collecte comme dans la conservation des documents, à des institutions diverses: musées dont les collections sont essentiellement composées de « beaux dessins » acquis pour leur qualité graphique, réseau des archives de l'architecture⁶ concentré sur la collecte d'ensembles les plus complets possibles, bibliothèques⁷ conservant des pièces de toute nature.

3. Comme la célèbre Académie San Luca de Rome.

4. C'est le cas notamment du prestigieux Royal Institute of British Architects (RIBA), devenu centre national consacré aux archives de l'architecture. www.riba.org

5. Comme le Centre canadien d'architecture, à la fois musée et centre international de recherche, créé en 1979. www.cca.qc.ca

6. Devant la masse énorme représentée par le traitement des archives privées des architectes et des entrepreneurs, la Direction des archives de France a cherché des partenaires, convaincue qu'un vaste « musée d'architecture » qui centraliserait au même endroit toutes les archives de tous les architectes était utopique. Un réseau coordonné paraissait plus efficace et conforme à la tradition française, qui cherche à conserver les fonds le plus près possible de leur lieu de production. Le Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle a été créé en 1980 par l'Institut français d'architecture. En 1986, une convention entre la Direction des archives de France, l'IFA et la Direction de l'architecture (ministère de l'Équipement) a institué l'IFA comme un centre intermédiaire, les fonds étant, une fois traités, rétrocédés aux Archives nationales, départementales ou municipales. La Direction des archives de France apporte son soutien technique et scientifique à l'Institut français d'architecture qui prospecte, classe, inventorie et valorise des fonds d'archives privées des architectes: 250 fonds ont aujourd'hui été collectés et sont progressivement classés et mis en valeur. Ce dispositif est complété par un réseau d'associations régionales, qui, prenant appui sur les dépôts d'archives municipales et

En effet, les fonds d'architecture présentent la spécificité de comporter le plus souvent une grande variété de types de documents, intéressant à la fois les musées, les services d'archives et les bibliothèques. Les dessins⁸, reproduits grâce au calque et, dès le XVIII^e siècle, à la gravure, tiennent une place particulièrement importante dans ces fonds, qui peuvent également comporter des photographies⁹ et, plus rarement, des maquettes¹⁰.

Mais les documents d'architecture comportent également des pièces écrites: imprimés, manuscrits (traités d'architecture, théories de la construction, histoire et études diverses), archives liées aux activités des différents acteurs de la construction (architectes, entrepreneurs, administrations, entreprises, particuliers). Les fonds d'architecture forment ainsi des ensembles hétéroclites, fragiles, souvent volumineux, dont la compréhension suppose la maîtrise d'un langage formel spécifique.

départementales, répertorient les fonds, favorisent leur collecte et leur mise en valeur. L'IFA assure l'animation de ce réseau, par la publication d'un bulletin d'information (*Colonnes*), l'organisation de journées d'études, la circulation d'expositions...

7. Parmi les bibliothèques conservant d'importantes collections relatives à l'architecture, il faut signaler la médiathèque de la Cité de l'architecture et du patrimoine, la bibliothèque de l'École nationale supérieure des beaux-arts et la Bibliothèque nationale de France.

8. Le dessin est en effet le principal mode de représentation de l'architecture. Outil d'investigation formelle, mis au service de la conception des bâtiments, il est également utilisé pour communiquer avec le commanditaire et sur le chantier ainsi que pour diffuser les créations auprès du public. Exposé à l'occasion du Salon annuel à Paris, qui lui consacre une section particulière, et lors des expositions universelles, il devient, au XIX^e siècle, un art à part entière, dont l'intérêt dépasse la simple documentation des édifices représentés pour se concentrer sur des stratégies illusionnistes. Le dessin d'architecture peut prendre ainsi des formes très différentes: fantaisies architecturales sans logique programmatique (dans lesquels se sont spécialisés Bibiena, Piranese, Fischer von Erlach...); schémas réalisés pendant la phase de conception, marquées par un flou, un « non fini » caractéristiques; images de projet finalisé destinées à servir de norme ou de référence pour la construction; images réalisées en aval, qui doivent assurer la notoriété du projet.

Le cas des bibliothèques publiques: des fonds à dominante documentaire

Tenter d'identifier les fonds spéciaux relatifs à l'architecture conservés dans les bibliothèques publiques conduit à faire l'expérience pratique d'une réalité maintes fois déplorée: le patrimoine écrit et graphique des bibliothèques forme un ensemble qui reste encore mal connu.

Douze fonds, tous conservés par des bibliothèques municipales, ont néanmoins pu être repérés. Ce sont les fonds Jacques Lacornée (1779-1856) de la bibliothèque municipale de Bordeaux, Prosper Morey (1805-1886) de la bibliothèque municipale de Nancy, Auguste Perret (1874-1954) de la bibliothèque municipale du Havre, Pierre Héliot (1903-1984) et Bélisaire Ledain (1832-1897) de la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers, Pierre Chenu (1894-1986) de la bibliothèque municipale de Chalon-sur-Saône, Pierre-Adrien Pâris (1745-1819) de la bibliothèque municipale d'étude et de conservation de Besançon, Pierre-Théophile Segrétain (1796-1864) de la médiathèque de la communauté d'agglomération de Niort, Charles Pinsard (1819-1911)

9. La photographie est utilisée pour les relevés d'architecture dès le XIX^e siècle. Le travail de la Mission héliographique est un exemple de l'intérêt suscité très rapidement par le procédé photographique pour l'enregistrement de l'état des monuments: la photographie permet de capter en une seule image toute la complexité spatiale et formelle d'un bâtiment. Elle est également utilisée sur les chantiers, par les entreprises (elle permet de documenter une technique particulière) mais aussi par les architectes: Viollet-Le-Duc utilise le daguerréotype à l'occasion de la restauration de Notre-Dame de Paris; Charles Garnier commande à Durandelle une série de photographies de chaque étape du chantier de l'Opéra. La photographie reste également jusqu'à aujourd'hui un instrument privilégié de diffusion de l'architecture.

10. Les commandes exceptionnelles peuvent donner lieu, notamment depuis la Renaissance, à la réalisation de maquettes. Ces dernières, malgré leur caractère homothétique du réel (elles se développent, comme l'architecture, en trois dimensions) seront utilisées surtout après les années 1920. Coûteuse, fragile, encombrante, la maquette est un mode de représentation de l'architecture qui reste donc exceptionnel jusqu'à une période récente

de la bibliothèque d'agglomération d'Amiens, chanoine Georges Chenesseau (1880-1947) de la bibliothèque municipale d'Orléans, Adrien-Louis Lusson (1794-1864) de la médiathèque Louis-Aragon du Mans.

Ces fonds sont d'origine privée, issus de dons et legs de personnalités qui avaient un lien fort avec les villes auxquelles elles les ont confiés, qu'elles y soient nées, y aient vécu ou y aient travaillé. Les donateurs sont architectes eux-mêmes (Lacornée, Segrétain, Alfred et Paul Normand, Morey, Lusson, Pinsard, Pâris) ou érudits, historiens de l'architecture, éventuellement archéologues, souvent liés aux sociétés savantes, qui jouent un rôle clé dans les recherches archéologiques et historiques locales (Chenesseau, Chenu, Ledain, Héliot).

Si certains sont constitués uniquement de documents iconographiques (Lacornée, Chenu, Morey), les fonds identifiés sont majoritairement composites : on y trouve généralement la bibliothèque du donateur, ainsi que des dessins, des estampes, voire des photographies et des manuscrits. La bibliothèque occupe généralement une place importante dans des fonds dont la dominante est nettement documentaire, même s'il arrive que son intégrité n'ait pas été conservée (les ouvrages de la bibliothèque de Lusson ont par exemple été intégrés dans le fonds général de la bibliothèque du Mans).

À l'exception des fonds Lacornée et Segrétain, les fonds conservés dans les bibliothèques publiques rassemblent plutôt des documents relatifs à l'architecture (notamment des portefeuilles de dessins réalisés et collectés au cours de voyages) que des pièces issues de la pratique architecturale elle-même (projets). Le cas du fonds Pâris, composé de la bibliothèque de l'architecte (777 titres) et de son cabinet (509 pièces : échantillons de bois étrangers, marbres d'Italie et de Grèce, tableaux et sculptures, antiquités) est exceptionnel, par sa qualité, son ampleur, mais aussi son contenu : il s'agit davantage d'un ca-

Le fonds Normand de la bibliothèque municipale de Nantes

Paul Normand (1861-1945), architecte comme son père Alfred Normand (1822-1909, grand prix de Rome en 1846), a légué à la ville de Nantes¹ un ensemble de plus de 4 000 pièces : une bibliothèque d'environ 300 volumes, essentiellement consacrée à l'architecture, des portefeuilles de dessins de monuments, réalisés par Alfred et Paul Normand au cours de leurs voyages ou collectés au cours de leur vie, des albums et des boîtes de photographies et de cartes postales, également rassemblés à l'occasion de voyages, en France mais aussi en Europe et dans le bassin méditerranéen.

On trouve également dans le fonds quelques pièces (croquis, photographies, estampes) intéressant les projets d'Alfred Normand (hôtel pompéien de l'avenue Montaigne, église d'Arcueil, monument funéraire du prince Jérôme) et de Paul Normand (prison de Douai, prison de Loos, faculté de Marseille), mais aussi d'autres architectes de leur entourage. Le fonds comprend en outre quelques projets d'école (Paul Normand : projet de gare centrale pour le prix de Rome). Quelques papiers d'Alfred Normand (études et rapports réalisés dans l'exercice de ses fonctions, correspondance, documents relatifs à la participation à des jurys d'architecture) complètent cet ensemble.

Ce fonds est remarquable notamment pour les portefeuilles de dessins, représentatifs des types de travaux réalisés par les pensionnaires de la villa Médicis (et, plus généralement, par les élèves de l'École des beaux-arts) lors de leurs voyages. Ceux-ci confirment également

les centres d'intérêt d'Alfred Normand (notamment son attention à l'ornementation architecturale) et témoignent des réseaux de relation entre pensionnaires, anciens élèves de l'école des beaux-arts, comme de la transmission et de l'enrichissement de cette documentation au sein d'une famille d'architectes.

Le fonds contient aussi des pièces photographiques exceptionnelles : il comprend notamment 33 épreuves sur papier salé, tirages réalisés par Alfred Normand à partir des calotypes d'Égypte de Maxime Du Camp à la villa Médicis en 1851².

Le fonds de Nantes apporte ainsi de nouveaux éléments relatifs à la pratique professionnelle et aux réseaux relationnels d'une figure connue dans l'histoire de l'architecture du XIX^e siècle. Il comporte également un certain nombre de pièces intéressantes pour elles-mêmes, telles les photographies de Du Camp et la série de photographies commerciales d'Égypte, qui transmettent une vision particulière de l'Orient, complémentaire de celle que reflètent les romans, les récits de voyage ou les tableaux. Les photographies de voyage d'Alfred Normand constituent également une documentation sur l'architecture régionale ou typique des lieux qu'il a fréquentés.

B. J.

2. C'est en effet à Rome qu'Alfred Normand s'initie à la photographie. Dans une lettre datée du 21 avril 1851, il indique avoir réalisé 72 tirages, à l'occasion du passage, à la villa Médicis, de deux « amis » de l'un des pensionnaires, dont les historiens s'accordent à penser qu'il s'agit de Maxime Du Camp et Gustave Flaubert, de retour d'Égypte. Les documents identifiés dans les albums de photographies d'Égypte constitués par Paul Normand permettent de confirmer cette hypothèse.

1. Le lien entre la famille Normand et la ville de Nantes, qui expliquerait un legs aussi important, reste à établir.

binet de curiosités que d'un fonds issu des activités de son producteur. Si l'architecture est, du fait de l'activité professionnelle de Pâris, très présente, cette collection a une vocation encyclopédique qui dépasse la seule thématique architecturale.

Les ensembles identifiés semblent donc se distinguer des fonds conservés par les services d'archives et des collections des musées par leur caractère documentaire, contribuant ainsi à la réalisation de la mission

principale des bibliothèques publiques : favoriser l'accès à l'information, la formation, la culture.

Au plan local également, une diversité d'acteurs

Le principe, mis en place à la Révolution, qui veut que les objets d'art soient remis aux musées, les ouvrages imprimés et les manuscrits aux bibliothèques, la documentation primaire



Village près des pyramides, 28. Photographie par Lekegian, s.d. extraite du fonds Normand. © Bibliothèque municipale de Nantes

à contenu politique, administratif et comptable aux archives, subit – on le voit – de nombreuses entorses.

Nombre des documents d'architecture conservés dans les bibliothèques publiques sont des archives. La confusion historique entre dépôts d'archives et bibliothèques monastiques ou princières a été maintenue dans certaines villes, parfois jusqu'à aujourd'hui, comme le prouve l'exemple de Valenciennes, où les archives municipales dépendent encore de la bibliothèque. Les bibliothèques ont donc pu être utilisées comme services d'archives publiques mais aussi recevoir, à titre de don ou legs, des fonds d'archives privées. Le sort de ces derniers relève de leur possesseur et n'est donc pas déterminé d'avance : on peut les trouver indifféremment dans des services d'archi-

ves, des bibliothèques ou des musées. Si un document est archivistique par nature, il peut ainsi devenir, par destination, document de bibliothèque : c'est le cas, par exemple, des archives de l'architecte Pierre-Théophile Segrétain conservées à la médiathèque de l'agglomération de Niort.

La même confusion a pu exister avec les musées. À Besançon, par exemple, c'est un cabinet de curiosités, celui de Boisot, qui constitue, avec son ensemble d'imprimés, de médailles et d'objets d'art, le socle de la collection de la bibliothèque-musée, créée en 1694. Le musée ne voit le jour qu'en 1834 et les deux institutions sont donc confondues pendant plus d'un siècle. C'est certainement ce qui explique que le legs de Pierre-Adrien Pâris soit conservé à la bibliothèque, alors qu'aujourd'hui,

une telle collection serait vraisemblablement orientée vers un musée. Le cas du Mans illustre de manière différente les relations qui ont pu exister entre bibliothèque et musée au XIX^e siècle. Le legs de l'architecte Lusson a été réparti entre le musée et la bibliothèque, alors placés sous la responsabilité du même conservateur : imprimés, mobilier, dessins à la bibliothèque, tableaux et médailles au musée. Ce partage, malgré sa logique, a néanmoins conduit à démembrer le fonds.

Ces fonds ont pu également être partagés avec des établissements d'enseignement, ce qu'illustre le cas du fonds Normand que le conseil municipal de Nantes acceptant le legs avait prévu de partager entre la bibliothèque et l'école d'art. L'école régionale des beaux-arts de Nantes

n'a pourtant pas identifié de pièces issues du legs Normand dans ses collections : lors de la création des écoles d'architecture, dans les années soixante, les fonds anciens de dessin avaient généralement rejoint ces nouveaux établissements. Aucune trace de ce fonds n'a cependant été retrouvée par l'école d'architecture de Nantes : pendant longtemps, on n'a pas prêté grande attention aux documents de ce type qui ont pu être égarés ou dispersés dans les différents transferts dont ils ont été l'objet. Peut-être le fonds de Nantes n'a-t-il pas non plus été partagé, comme prévu initialement, entre la bibliothèque et l'école régionale des beaux-arts. Cet exemple illustre néanmoins la diversité des acteurs impliqués au plan local.

Spécificités du traitement par les bibliothèques publiques

Les missions, ainsi que les modes de travail spécifiques des bibliothèques publiques, affectent nécessairement le traitement de ces fonds.

Les bibliothèques en effet, à la différence des services d'archives qui intègrent un versement à une série (en l'occurrence en général intégrer un don à une série dite « fonds entrés par voie extraordinaire »), doivent articuler une acquisition avec une collection existante.

Même séparés des fonds généraux en raison des principes archivistiques qui en régissent le classement, les fonds spéciaux doivent être signalés dans le catalogue général de la bibliothèque. Des notices sont alors établies de manière différenciée pour chaque type de document : imprimés, images fixes, manuscrits... Les inventaires détaillés, sans exister systématiquement, restent néanmoins complémentaires de ces notices sommaires qui permettent d'intégrer le fonds au catalogue général. Plus précis, ils permettent en outre de rendre compte, lorsque c'est nécessaire, de la struc-

ture arborescente des fonds, ce que n'autorise que de manière limitée le traitement bibliothéconomique.

Dans la pratique, les inventaires dactylographiés constituent parfois le seul mode d'accès aux documents (Le Mans). Les fonds sont alors totalement autonomes par rapport au fonds général et disposent de leur mode de cotation spécifique. L'indexation, du fait du caractère très synthétique des descriptions intégrées aux catalogues, est sommaire. Les possibilités de recherche et la visibilité sont d'autant plus limitées quand ces catalogues, tel celui des manuscrits d'Orléans, ne sont pas informatisés.

Les bibliothèques publiques sont donc amenées à rechercher des compromis d'ordre méthodologique leur permettant de concilier approche bibliothéconomique et principes archivistiques. Elles doivent également répartir les moyens qui peuvent être consacrés au traitement intellectuel et matériel des fonds : les conditions de conservation et de consultation, la précision de la description, le nombre et la qualité des points d'accès ne peuvent atteindre la précision du travail réalisé par les établissements spécialisés.

Des pistes de valorisation

Si les fonds d'intérêt régional, comme les fonds Chenu et Pinsard, sont connus, exposés, exploités par le public de proximité des bibliothèques qui les conservent (amateurs, érudits, sociétés d'histoire locale), les fonds qui portent sur une zone géographique plus large ou déconnectée du territoire sur lequel ils sont conservés sont davantage marginalisés. La recherche de partenariats diversifiés (scientifiques, techniques, culturels...) constitue alors une nécessité.

Ceux-ci peuvent être recherchés au niveau local ou régional. Le renouveau de l'intérêt pour le dessin d'architecture constitue en effet un environnement favorable à la mise en valeur de fonds dans lesquels l'ico-

nographie est très présente. Les manifestations et publications relatives au dessin d'architecture se sont en effet multipliées depuis les années soixante-dix¹¹. L'histoire de l'art du XIX^e siècle a également fait l'objet d'un intérêt nouveau, dont atteste de façon particulièrement visible la création du musée d'Orsay.

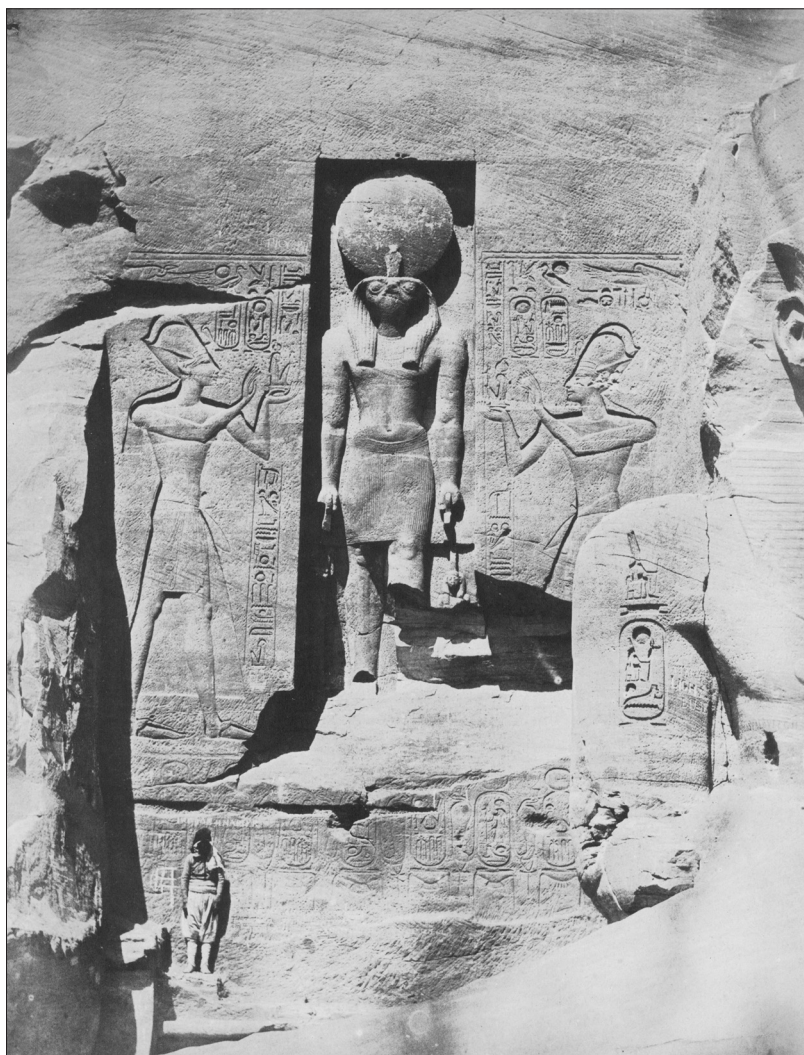
Ces éléments constituent un contexte favorable au développement de travaux scientifiques portant sur les fonds d'architecture des bibliothèques. Ces travaux peuvent émaner de l'université, mais aussi des écoles d'architecture et des écoles d'art, qui participent désormais à cet effort d'approfondissement de la connaissance de l'histoire de l'architecture et peuvent ainsi constituer un appui au signalement et à l'exploitation scientifique des fonds. Les musées des beaux-arts, qui conservent parfois des fonds comparables à ceux que l'on trouve en bibliothèque, sont susceptibles de collaborer à la fois à la description et à la mise en valeur, comme cela a été le cas avec l'exposition consacrée à Prosper Morey à Nancy¹².

Enfin, des partenariats peuvent être engagés, lorsque le contenu des fonds s'y prête, avec le réseau Villes d'art et d'histoire, et contribuer ainsi à la sensibilisation d'un large public à l'architecture¹³. Ce sont le plus sou-

11. Les expositions organisées à l'École nationale supérieure des beaux-arts ont joué un rôle essentiel dans ce regain d'intérêt, dont ont témoigné également des expositions comme *Images et imaginaires de l'architecture* au Centre Pompidou, *L'architecture en représentation* produite par l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, ou l'exposition inaugurale du Centre canadien d'architecture, intitulée *L'architecture et son image : quatre siècles de représentation architecturale*.

12. *Voyages en Italie et en Grèce de Prosper Morey (1805-1886) architecte lorrain*, Nancy, Musée des beaux-arts, 1990.

13. Le ministère de la Culture assure depuis 1985 la mise en œuvre d'une politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture en partenariat avec les collectivités territoriales (communes ou regroupements de communes) qui se concrétise par l'attribution d'un label « Ville d'art et d'histoire » ou « Pays d'art et d'histoire ». Cette politique s'appuie sur l'intérêt croissant de nos concitoyens pour le patrimoine, tout en cherchant à l'élargir à de nouveaux publics, de nouvelles approches.



Entrée du grand temple d'Ibsamboul, Nubie.
Tirage sur papier salé par Maxime Du Camp, 1850. Fonds Normand.
© Bibliothèque municipale de Nantes

vent des expositions qui permettent de toucher le grand public. Malgré les difficultés inhérentes à sa conception (il s'agit de parler d'une œuvre absente), l'exposition est en effet le meilleur moyen, avec les publications, conférences, colloques, de diffuser la culture architecturale. Il peut s'agir soit d'expositions monographiques portant sur le producteur, soit de présentations destinées à mettre en valeur le patrimoine de l'établissement (lors des Journées du patrimoine par exemple) ou encore de manifestations thématiques (sur un bâtiment, un quartier...).

Le rayonnement de ces fonds doit également être envisagé au niveau

national. Le travail en réseau avec les établissements conservant des sources complémentaires est ainsi essentiel pour la mise en valeur de certains fonds. Il constitue un appui au traitement et contribue sans aucun doute à donner une visibilité scientifique à un fonds conservé dans un établissement qui n'est pas connu des chercheurs spécialisés dans le domaine de l'architecture. Ainsi, la présence de photographies et de dessins d'Alfred Normand dans de nombreuses collections prestigieuses (musée d'Orsay, École nationale supérieure des beaux-arts, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Académie de France à Rome,

École française d'Athènes, Musée des arts décoratifs...) a permis de prendre des contacts avec ces institutions et de susciter l'intérêt pour le fonds conservé à Nantes. Ces établissements seront sans aucun doute un relais d'information auprès des chercheurs qui les fréquentent. Leurs collaborateurs ont en outre apporté des conseils, des éclairages sur les pièces qui composent les fonds.

Enfin, le rayonnement national et international des fonds est aujourd'hui facilité par le développement des technologies de l'information et de la communication: le signalement synthétique, première étape de la valorisation, dans des répertoires et catalogues collectifs en ligne (CCFr, répertoire de l'Institut national d'histoire de l'art) peut être complété par la publication en ligne d'inventaires en EAD (Encoded Archival Description) permettant une exploitation scientifique à distance.

La numérisation offre également des possibilités de diffusion remarquables: accès distant, possibilité de récupération des informations en temps réel, accès à des documents fragiles dont la communication est restreinte.

Gageons que l'utilisation de ces nouvelles possibilités, associée au travail en réseau avec les grands établissements nationaux, permettra d'étendre l'exploitation de ces richesses encore insuffisamment étudiées.

Mai 2007